

OBJET

**BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE
APPROBATION DU BUDGET
PRIMITIF 2025**

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : 8

Votes pour : 10
Abstentions : 0
Votes contre : 0

Affiché à la porte de la
Mairie : le 16 avril 2025

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Accusé de réception en préfecture
N° 250400001
Date de télétransmission : 24/04/2025
Date de réception préfecture : 24/04/2025

L'an **deux mille vingt-cinq**, le **quatorze avril**, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur André MIR**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : **9 avril 2025**

PRÉSENTS : André MIR, Philippe AIZIER, Jacques SALAT, Aline NARS, Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE, Sophie REY, Daniel GASPA, Jean-Henri MIR

ABSENTS/EXCUSÉS : René DARAN (procuration à A. MIR), Christophe BOURREC, Marie-Françoise VIDALON, Alain DEDIEU (procuration à P. AIZIER), Hélène GUIOUNET, Jacques ROCA, Nicolas HERQUE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de **8** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Daniel GASPA** ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : André Mir, Maire

Je vous présente la proposition de budget primitif du budget annexe eau potable pour l'exercice 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	7 680,00	Recettes réelles	83 719,51
Opérations d'ordre	89 569,00	Opérations d'ordre	12 132,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	1 397,49
Total	97 249,00	Total	97 249,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	231 141,27	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	12 132,00	Opérations d'ordre	89 569,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	153 704,27
Total	243 273,27	Total	243 273,27

Je précise que ce budget s'équilibre par une subvention versée par la Commune à hauteur de 33 700 €. En fin d'exercice, en fonction de la réalisation effective des dépenses / recettes, le montant de la subvention sera réajusté par délibération.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale. Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,

.../...

Décide :

- D'approuver le Budget primitif du budget annexe Eau potable pour l'exercice 2025, tel que présenté ci-dessous :

Dépenses d'exploitation		Recettes d'exploitation	
Dépenses réelles	7 680,00	Recettes réelles	83 719,51
Opérations d'ordre	89 569,00	Opérations d'ordre	12 132,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	1 397,49
Total	97 249,00	Total	97 249,00
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	231 141,27	Recettes réelles	0,00
Opérations d'ordre	12 132,00	Opérations d'ordre	89 569,00
Report résultat 2024	0,00	Report résultat 2024	153 704,27
Total	243 273,27	Total	243 273,27

- D'arrêter le montant maximal de la subvention communale au budget annexe eau potable à hauteur de 33 700 €.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary-Soulan, le 14 avril 2025,



Le Maire,

André MIR